

# Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 259-260

PDF erstellt am: **31.05.2024**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

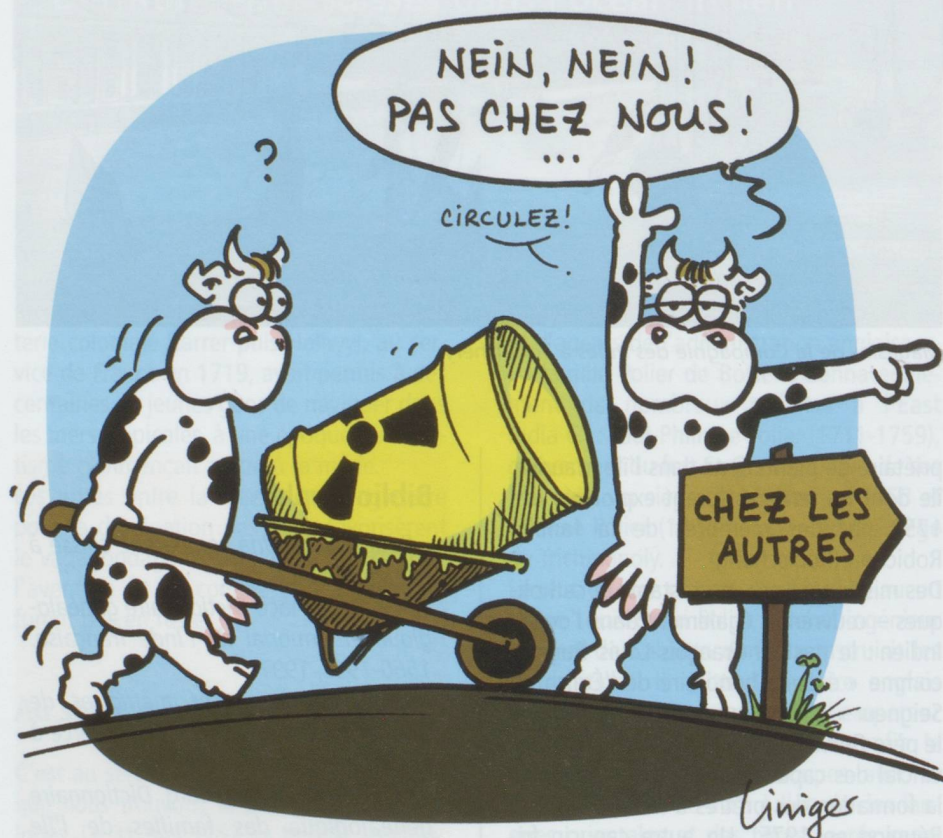
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



**Énergie** : Les gouvernements argovien, nidwaldien et obwaldien s'opposent au stockage de déchets radioactifs dans leur canton. Ils ont signifié leur refus face au choix de la Confédération des sites potentiels du Wellenberg (NW), du Bözberg (AG), du Lägeren (AG/ZH) et du pied sud du Jura (AG/SO).

## Économie

■ Le Conseil des États a rejeté une motion de Didier Berberat (PS/NE) visant à réintroduire des mesures de soutien aux régions très touchées par le chômage. Comme le Conseil fédéral, il juge que les instruments à disposition sont suffisants.

■ Le Conseil national a transmis au Conseil fédéral une motion du Conseil des États, en vue d'assouplir pour les PME la nouvelle loi sur la surveillance de la révision. Il juge trop lourdes les dispositions qui règlent le contrôle interne et la gestion du risque.

■ Le contingent des travailleurs étrangers augmentera légèrement cette année. Le Conseil fédéral a accordé au total 12 000 autorisations de séjour, soit 1 000 de plus qu'en 2010.

■ Le Conseil national tient à interdire l'importation des peaux et fourrures provenant d'animaux maltraités lors de l'élevage, de la capture ou de la mise à mort. Il soutient cette idée, passant outre à l'opposition d'une commission du Conseil des États.

## Intérieur

■ Le ministre de la Santé Didier Burkhalter a présenté le plan de lutte contre le sida 2011-2017 doté de neuf millions de francs par an. Pour la première fois, le programme englobe non plus uniquement le sida mais toutes les infections sexuellement transmissibles comme la syphilis ou les hépatites B et C. Chaque année en Suisse, 200 personnes contractent le sida et 30 à 50 personnes en meurent.

■ Le Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire de l'UDC réclamant que les rentes AI versées à l'étranger soient adaptées au pouvoir d'achat du pays concerné. Les obligations découlant des traités conclus avec l'Union européenne seraient réservées.

■ Le Conseil des États a tacitement refusé d'entrer en matière sur une révision de la loi élaborée par la commission de l'Économie du National. Celle-ci vise à accorder de nouveaux privilèges fiscaux aux personnes qui acquièrent un logement moins cher.

■ Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance d'application du programme fédéral d'impulsion à l'accueil extra-familial des enfants. Fixé à 120 millions de francs par le Parlement, le coup de pouce fédéral aux crèches durera jusqu'au 31 janvier 2015. Seuls les projets novateurs ayant un impact important entreront en ligne de compte.

■ La Confédération devrait subventionner la formation, la recherche et l'innovation à hauteur de 5,185 milliards de francs en 2012. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de libérer cette enveloppe.

■ Alors que quelque 66 % des Suisses portent des lunettes, le non-remboursement dès cette année des lunettes et des verres de contact par l'assurance maladie de base passe mal. Plusieurs motions parlementaires ont ainsi été déposées mais n'ont pas encore été traitées. Cette mesure est censée permettre une économie de 40 millions de francs, selon le Conseil fédéral. La contribution de 180 francs à l'achat de lunettes ou de lentilles prescrites par un médecin était versée tous les cinq ans pour les adultes et tous les ans pour les enfants.

■ Les mesures prises par la Confédération depuis 2006 pour abaisser les prix des médicaments protégés par un brevet semblent porter leurs fruits. Selon une étude publiée par Interpharma, le prix des médicaments brevetés en Suisse a été de 6 % supérieur à la moyenne européenne en 2010, alors que la différence était de 35 % en 2006. Du côté des génériques, leur prix en Suisse l'année dernière a dépassé de 46 % la moyenne européenne. Santé suisse, l'organisme de défense des caisses maladie, demande au ministre Didier Burkhalter de « renforcer les mesures pour réduire l'écart de prix des médicaments génériques entre la Suisse et les »



pays européens ». La prescription de médicaments génériques est conseillée mais non obligatoire en Suisse.



■ Avec le programme national Tabac, le Conseil fédéral espère réduire à 23 % la proportion de fumeurs dans la population d'ici à 2012. Entre 2001 et 2009, la part des fumeurs chez les 14 à 65 ans est passée de 33 % à 27 %, mais depuis 2008, les chiffres stagnent. Une nouvelle campagne de sensibilisation, d'un coût de 9,8 millions de francs et financée par le Fonds de prévention contre le tabac, va envahir la Suisse. Son idée : représenter de manière positive le fait de ne pas fumer. Le tabac tue encore chaque année près de 9 000 personnes en Suisse.

## Transports, communication

■ Le Conseil des États a modifié la loi sur la circulation routière. Tout automobiliste pincé au volant sans permis risquera désormais la même peine, que son « bleu » lui ait déjà été retiré ou qu'il ne l'ait jamais obtenu. Mis sur un pied d'égalité, les contrevenants pourront encourir une peine pécuniaire ou jusqu'à trois ans de prison.

■ La Poste suisse veut augmenter les fonds propres de sa filiale Post Finance à 3,5 milliards de francs afin de décrocher la licence bancaire. Une grande part des bénéfices des années 2010, 2011 et 2012 sera utilisée à cet effet. Les 3,5 milliards de fonds propres sont nécessaires pour satisfaire aux règles bancaires plus sévères de Bâle III.

■ L'Office fédéral des routes (OFROU) souhaite supprimer une partie des panneaux de signalisation et en moderniser d'autres, tout en simplifiant les règles de circulation routière. Une procédure d'audition sur le sujet a été lancée par le Conseil fédéral et durera jusqu'au 15 mai. Pour l'OFROU, il s'agit de faire en sorte que la Suisse ne soit plus une exception au sein des pays signataires de la Convention de Vienne sur la signalisation routière, et de s'aligner sur une pratique en vigueur dans le reste de l'Europe.

■ Les retards coûtent de plus en plus cher aux CFF. Les dédommagements octroyés à la clientèle l'an dernier se sont montés à 2,2 millions de francs contre 1,6 million en 2009 et 1,5 million en 2008. La somme couvre les indemnités pour la perte des bagages, les frais de taxis, les nuitées hôtelières en cas d'hébergement forcé ainsi que les divers bons de compensation.

## Énergie

■ Le Conseil des États a refusé de donner suite à une initiative cantonale de Bâle-Ville qui demande de renoncer à construire des centrales nucléaires, de miser sur les énergies renouvelables et de mettre l'accent sur une amélioration de l'efficacité énergétique. Le Conseil national doit aussi se prononcer.

■ Les Forces motrices bernoises revoient à la baisse leur programme éolien en Suisse, à cause d'une opposition croissante et de la lenteur des procédures. La société estime aussi que les autorités politiques ne font rien pour faciliter les procédures d'autorisation. Les FMB appellent le Conseil fédéral et le parlement à agir « sans retard » pour aider les énergies renouvelables à s'imposer. Pour le producteur d'électricité, qui exploite la centrale nucléaire de Mühleberg, un changement total des mentalités s'impose en Suisse.

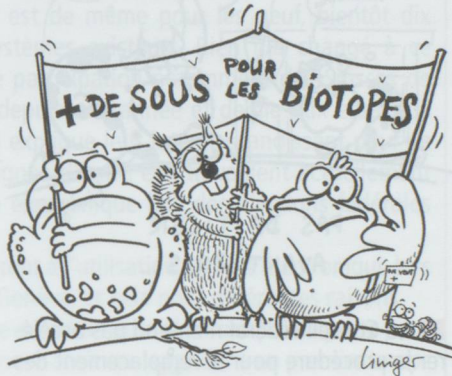
## Environnement

■ Les nouvelles voitures ne devront pas émettre plus de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre d'ici à 2015. La commission de l'environnement du Conseil des États se rallie à un durcissement approuvé par le National.

## Initiatives, référendums, pétitions

■ L'Union syndicale suisse (USS) a lancé son initiative populaire pour l'introduction d'un salaire minimum. Le délai pour la récolte des 100 000 signatures nécessaires court jusqu'au 25 juillet 2012. Le texte demande expressément à la Confédération et aux cantons d'encourager les conventions collectives de travail. Mais pour les secteurs où ce n'est pas possible, un salaire minimal de 22 francs de l'heure devra être introduit. Cela correspond à un salaire mensuel de 4 000 francs pour 42 heures hebdomadaires.

■ Le Réseau évangélique suisse (qui représente environ 250 000 chrétiens de conviction évangélique en Suisse) a remis à Berne une pétition munie de 50 152 signatures réclamant la pleine liberté religieuse pour les chrétiens dans les pays musulmans. Le Réseau attend des conseillers fédéraux et des parlementaires qu'ils tiennent compte de cette question dans leurs négociations avec les pays concernés.



■ Soutenues par une demi-douzaine d'autres organisations écologistes, les associations Pro Natura et l'Association de protection des oiseaux ont déposé auprès des autorités fédérales une pétition signée par 28 402 personnes. Le texte réclame deux fois plus que les 73 millions de francs dépensés annuellement pour la protection des 6 000 biotopes d'importance nationale.

## Défense, protection de la population, sports

■ Le Conseil national a adopté un montant de 593 millions de francs à destination du programme d'armement. Contrai-



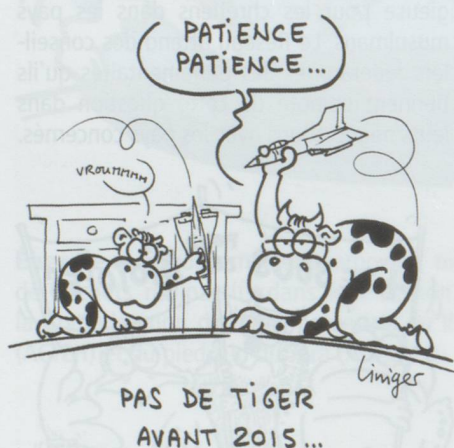
# NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

rement au Conseil des États, il n'a pas voulu limiter la facture à 529 millions. Le ministre Ueli Maurer souhaitait quant à lui obtenir 651 millions de francs.

■ Le Conseil des États a adopté à l'unanimité la loi sur l'encouragement du sport qui vise à faire bouger les jeunes. Contrairement au National, il a refusé d'inscrire dans le texte un minimum de trois leçons hebdomadaires de gymnastique à l'école obligatoire, estimant que cette question relève des cantons.

■ Le Conseil des États a tacitement enterré une motion du National qui voulait charger le Conseil fédéral de créer une Agence nationale antidopage. Celle-ci aurait dû poursuivre d'office l'entourage d'un athlète lorsque celui-ci est déclaré positif.



■ Le Conseil fédéral n'entend pas accélérer la procédure pour le remplacement des avions Tiger. En réponse à une motion du conseiller aux États Jean-René Fournier (PDC/VS), le ministre de la Défense Ueli Maurer s'en est tenu à l'horizon 2015 pour une nouvelle évaluation.

■ Les sports à risques ainsi que les guides de montagne seront désormais encadrés par une loi fédérale. Le Conseil national a mis le texte sous toit en éliminant les divergences mineures qui subsistaient avec le Conseil des États. Cette loi, qui doit remplacer plusieurs législations cantonales, s'applique aux sports à risques proposés à titre lucratif dans des sites montagneux et les cours d'eau. Y sont soumis les activités proposées par les guides de montagne ou des professeurs de sports de neige, ainsi que le canyoning,

le rafting et le saut à l'élastique. Toutes ces personnes devront être titulaires d'une autorisation délivrée par le canton et valable sur tout le territoire suisse. Elles seront également tenues de contracter une assurance responsabilité civile professionnelle offrant une couverture adaptée aux risques.

■ Les jeunes Suisses condamnés pour un crime ne peuvent plus désormais être recrutés dans l'armée. Le Conseil fédéral a décidé de la mise en vigueur de cette révision de la loi ainsi que des modalités d'exécution.

## Conseil fédéral

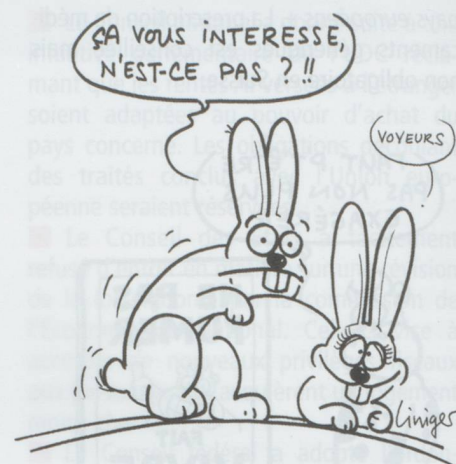
■ À la suite du Conseil national, le Conseil des États a entériné une série de propositions pour encadrer l'exercice par le Conseil fédéral des pouvoirs exceptionnels qui lui sont dévolus par la Constitution en cas d'intérêt supérieur du pays. Le Conseil fédéral sera ainsi tenu d'informer une commission parlementaire dans les 24 heures qui suivent une décision. Le Parlement ne souhaite plus revivre les affres de l'affaire UBS.

■ Le Conseil fédéral a décidé de bloquer les éventuels avoirs de l'ex-président tunisien Ben Ali et de son entourage « avec effet immédiat ». Une mesure similaire a aussi été décrétée pour les fonds de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo.

■ Le Conseil fédéral a nommé Dick Marty nouveau président de l'Assemblée interjurassienne, l'institution chargée de régler le conflit jurassien. Le radical tessinois succède à Serge Sierro en poste depuis 2002 et qui a renoncé à briguer un nouveau mandat.

■ Le Conseil fédéral a donné son aval à l'achat d'un système d'identification des empreintes digitales qui devrait remplacer l'actuel en 2013. Son coût : 18,5 millions de francs.

■ Le Conseil fédéral a chargé Simonetta Sommaruga de compléter la révision du Code civil concernant l'autorité parentale conjointe. Le projet devra englober la question des contributions financières entre conjoints pour améliorer la situation financière du parent ayant la charge principale de l'enfant.



## HISTOIRES DE FAMILLE

■ Dans le cadre de la révision du droit pénal, le Conseil fédéral propose de lever l'interdiction de l'inceste. Le Parti démocrate-chrétien, le Parti évangélique suisse et l'UDC sont indignés. Un acte sexuel commis d'un commun accord entre une mère et son fils, par exemple, ne devrait plus être puni à l'avenir.

## Agriculture

■ Le Conseil national a donné suite par 90 voix contre 83 à une initiative parlementaire de Rudolf Joder (UDC/BE) exigeant un arrêté de principe et de planification concernant l'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne. La minorité s'est opposée en raison de la séparation des pouvoirs.

■ Le Conseil national a donné suite par 85 voix contre 76 à cinq initiatives cantonales romandes. Ces textes demandent que la Suisse interdise l'importation de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et écologiques douteuses.

## Affaires étrangères

■ Six pays dont la Suisse ont signé à Bruxelles un traité visant l'exploitation commune de l'espace aérien en Europe centrale. Le bloc fonctionnel d'espace aérien regroupe l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse.



■ Le Conseil fédéral décidera l'année prochaine s'il brigue un des sièges non permanents au Conseil de sécurité des Nations unies. La ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey n'y voit pas de risque pour la neutralité de la Suisse. Les commissions de politique extérieure du Conseil des États et du National s'y sont déclarées favorables l'automne dernier.

### Tribunal fédéral

■ Le saucisson vaudois ne doit pas contenir de museau de porc. Le tribunal fédéral juge que la moindre présence de couenne est incompatible avec l'identification géographique protégée (IGP) de cette spécialité. L'Association Charcuterie vaudoise perd ainsi en dernière instance le litige qui l'oppose à l'Office fédéral de l'agriculture depuis plus de trois ans. Elle avait voulu modifier l'IGP accordée au saucisson vaudois afin de tenir compte de la recette de nombreux bouchers vaudois.

### Finances



**UBS DEVRA PAYER !**

■ Après le Conseil des États, le Conseil national a donné son feu vert sans opposition à un arrêté fédéral mettant à charge d'UBS 40 millions de francs. Il s'agit des coûts occasionnés à la Confédération, suite aux déboires fiscaux de la banque aux États-Unis.

■ Après le Conseil national, le Conseil des États a donné son aval par 30 voix contre 8 à l'extension de l'accès aux « duty free shops ». Les adeptes de la cigarette ou du parfum détaxés pourront s'en donner à l'avenir à cœur joie à l'arrivée dans un aéroport suisse.

■ Professeur de droit bancaire et financier, Anne Héritier Lachat, 60 ans, a été nommée par le Conseil fédéral présidente de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma).

### Justice et police

■ Le Parlement a donné son feu vert à douze nouveaux postes de spécialistes en technologies de l'information pour l'Office fédéral de la police (Fedpol). Selon le directeur de Fedpol, avec la globalisation de la criminalité et la masse de données à décrypter et à évaluer, les pires menaces à venir sont la cyberguerre, le sabotage via internet et les attaques contre les réseaux informatiques. ■

### ■ Cinquième Suisse et vote électronique

*Suite à la sortie au mois de décembre dans la presse d'informations annonçant la suspension de la mise en place du vote électronique dans les cantons pilotes de Genève et Zurich, nous avons demandé des précisions à la Chancellerie fédérale. Voici sa réponse :*

« Comme vous le soulignez, certains articles parus récemment suscitent des interrogations quant à l'avenir du projet. Force est de constater que, le sujet étant complexe, tout compte-rendu abrégé provoque des malentendus. Pour revenir à vos questions, les cantons pilotes de Genève, Neuchâtel et Zurich continuent à offrir le vote électronique comme auparavant lors de votations. Il en est de même pour les neuf, bientôt dix autres cantons qui collaborent avec les systèmes existants. Rien n'a changé à ce niveau. On soulignera même que le taux de participation notamment des Suisses de l'étranger des neuf cantons qui participent depuis une année et demie aux essais de vote électronique est très réjouissant, ce qui explique leur intérêt grandissant pour ce nouveau mode de vote. Par ailleurs, une poignée d'entre eux travaillent actuellement à la préparation d'un premier essai de vote électronique lors des élections fédérales d'octobre prochain.

Les difficultés évoquées dans la presse se réfèrent à l'utilisation du vote électronique lors d'élections dans les cantons de Zurich et de Genève, et cela pour différentes raisons.

La base légale cantonale dont dispose Genève quant au vote électronique ne porte pour l'heure que sur les votations. Le canton de Genève avait envisagé dans un premier temps d'offrir le vote électronique lors des élections municipales de mars 2011 sur la base d'un arrêté *ad hoc* du Conseil d'État. Pour différentes raisons et afin de protéger les intérêts à long terme du vote électronique le canton de Genève y a renoncé.

Le canton de Zurich quant à lui connaît, dans certains types d'élections, la possibilité pour tout électeur d'être élu, même s'il ne s'est pas présenté comme candidat. Ceci revient à mettre en ligne les registres électoraux des communes zurichoises, ce qui n'est pas permis. Plusieurs élections locales ayant lieu dans différentes communes zurichoises en 2011, ces dernières ne pourront pas dès lors utiliser le vote électronique. Les déclarations rapportées par la presse (je me réfère à un article de la *NZZ am Sonntag* paru en décembre 2010) sont, à notre connaissance, issues du chef de projet en son nom personnel.

La Chancellerie fédérale poursuit la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral sur le vote électronique approuvée par le Parlement en 2007. Nous sommes contents de pouvoir ainsi répondre à un réel besoin des Suisses de l'étranger. »

*Comme vous l'aurez bien compris, il s'agit donc de faire une différence entre les votations où le vote électronique est maintenu et les élections où il se met en place petit à petit.*